
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	
Délibération n° 12	Conseil Municipal du Mercredi 16 mars 2022
Service Culture - Subventions	Domaine de compétence : 7.5.1 – Demande de subventions
<p>Le Mercredi Seize Mars deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle Pédagogique de Maréis, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 04/03/2022</p> <p>Membres présents : 25 puis 23 (Messieurs Grégory HURTREL et Jean-Pierre LAMOUR quittent l'assemblée à 20 h 05)</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 5 puis 6</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 3</p> <p>Nombre de votants : 30 puis 28</p> <p>Affiché le 18/03/2022</p> </div>	<p><b>Présents</b> : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Dominique DELSEAUX, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, <b>Adjoints</b>, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, <b>Conseillers municipaux</b>.</p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Madame Nathalie TILLIER à Madame Aurore WACOGNE, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Justine GOSSELIN à Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Grégory HURTREL (quitte l'assemblée à 20 h 05) à Monsieur René BONVOISIN et Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p><b>Absent (s) excusé (s) : 0</b></p> <p><b>Absent (s) non excusé(s) :</b> Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNERE.</p> <p><b>Votants :</b> 30 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, détenteur du pouvoir de Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, quitte l'assemblée à 20 h 05)</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE</p>
<p>Objet : Projet de valorisation historique et de mémoire – Demandes de subventions</p>	
<p>Rapporteur : Sébastien BAILLET, Adjoint.</p>	
<p>Synthèse de la délibération :</p>	<p>Projet de commémoration du pèlerinage du roi George V au cimetière britannique – Demandes de subventions</p>

**Vu** l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions relatives aux compétences du Conseil Municipal

**Vu** la volonté de la Commune d'engager un travail de mémoire et pédagogique à l'occasion du centenaire de la venue du roi George V en mai 1922 au cimetière militaire britannique pour rendre hommages aux tombes de tous les personnels de l'Empire inhumés face à la Canche

**Vu** la Commission n° 3 « Rayonnement de la Ville d'ETAPLES SUR MER » en date du 26 janvier 2022 portant sur l'organisation de cette journée de commémoration prévue le 14 mai 2022

**Considérant que :**

- Sous une dimension internationale, la journée de commémoration représentera un moment fort du patrimoine local lié à la Première Guerre mondiale, notamment par la mise en place d'un programme riche de valorisation culturelle : expositions, reconstitutions historiques, mise en valeur des témoins littéraires et artistiques de la vie dans le camp....
- des actions de sensibilisation seront menées auprès des habitants, des associations d'animations anciennes, des scolaires, avec des temps d'échange et de médiation et d'un projet collaboratif autour de la représentation symbolique du coquelicot, emblème de « **la commémoration du sacrifice des soldats** »
- le montant prévisionnel de la manifestation s'élève à la somme de 34 995,00 Euros
- des financements peuvent être sollicités auprès du Conseil départemental et du Conseil régional des Hauts-de-France
- le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES TTC		RECETTES	
Animations diverses ..... 10 995,00 € (Intervenants, SACEM, Associations anciennes)		Subvention Conseil Départemental..... 13 998,00 € (sollicitée : 40 %)	
VHM Productions..... 14 400,00 €		Subvention Conseil régional HDF..... 13 998,00 € (sollicitée : 40 %)	
Conception Exposition..... 9 000,00 €		Fonds propres..... 6 999,00 €	
Frais de réception ..... 600,00 €			
<b>MONTANT TOTAL DEPENSES .. 34 995,00 €</b>		<b>MONTANT TOTAL RECETTES ..... 34 995,00 €</b>	

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

1°) d'approuver l'organisation de la journée de commémoration selon montant et plan de financement repris ci-dessus ;

2°) d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional au taux maximum.

**La délibération est adoptée par 28 voix pour.**

Vu pour être affiché le 18 Mars 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.